



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



STRATEGIE NATIONALE D'INCLUSION FINANCIERE (SNIF) (2023-2027)



SYNTHESE

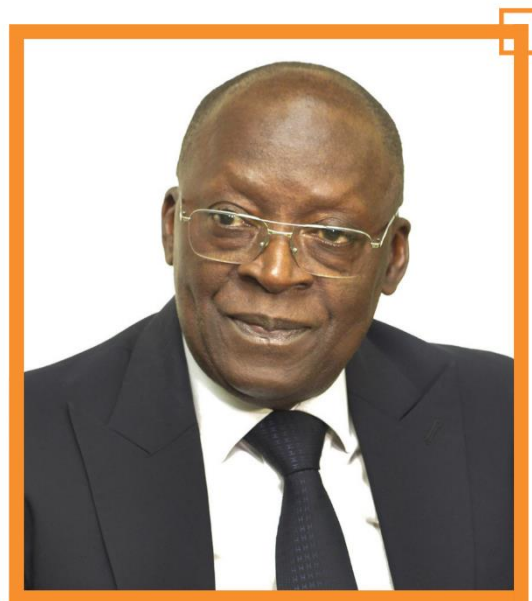
OCTOBRE 2024

Sommaire

PREFACE	3
I. CONTEXTE	5
II. PROCESSUS D'ELABORATION	6
III. SYNTHESE DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC	6
IV. SYNTHESE DU CADRE STRATEGIQUE DE LA SNIF	7
V. PROGRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNIF	10
VI. FINANCEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF	11
VII. MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF	11
VIII. MISSION DU SP-SNIF	13
IX. SUIVI EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF	14
X. ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCÈS	14
XI. SYNTHESE DU CADRE LOGIQUE	16

PREFACE

L'inclusion financière est en hausse à l'échelle mondiale et continue d'être un facteur clé de création de richesses, de réduction de la pauvreté et d'amélioration des moyens de subsistance de milliards de personnes appartenant aux groupes des pays en développement. La base de données Global Findex de 2021 montre que la proportion d'adultes possédant un compte auprès d'une institution financière ou via un service d'argent mobile a augmenté à l'échelle mondiale, passant de 51 % en 2011 à 76 % en 2021. Généralement, la possession d'un compte est la première étape vers l'inclusion financière des groupes marginalisés et vulnérables. Au Bénin, le Gouvernement a considéré dans son programme d'actions, l'inclusion financière comme une priorité clé pour promouvoir des moyens de subsistance durables, créer de la richesse et des emplois puis faciliter l'égalité des sexes, conformément aux piliers du programme d'actions du Gouvernement 2021-2026. La dynamique engagée par le Gouvernement depuis 2016 a permis de positionner et de maintenir le Bénin en tête des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en matière d'inclusion financière. Selon le rapport annuel sur la situation de l'Inclusion



Financière dans l'UEMOA, au cours de l'année 2021, l'indice d'inclusion financière du Bénin est passé de 0,479 en 2016 à 0,667 en 2021. Au-delà de ces performances remarquables dans la sous-région, l'ambition du Gouvernement est d'utiliser l'inclusion financière pour construire des systèmes résilients et rendre la croissance économique plus inclusive et durable. À cet égard, le Gouvernement a pris le cap primordial d'adopter la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2023-2027. La SNIF est conçue pour soutenir la réalisation des objectifs de développement du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. La SNIF 2023-2027 se concentre essentiellement, sur l'utilisation durable des services et produits financiers formels avec quatre principes directeurs à savoir :

(i) l'approche par l'offre ; (ii) la gestion axée sur les résultats de développement ; (iii) la transversalité et (iv) la redevabilité. La SNIF est ancrée sur les piliers clés, à savoir : le cadre institutionnel, légal et réglementaire ; l'offre de produits et services financiers et l'éducation financière. Elle accorde une attention particulière aux questions de protection des consommateurs, compte tenu des risques émergents liés aux technologies financières innovantes et aux services financiers numériques. Elle favorise l'amélioration de la santé financière et de la capacité financière afin de faciliter une prise de décision financière éclairée par le public bancaire. Elle crée ainsi un cycle vertueux d'innovation, de demande et de confiance pour une inclusion financière durable et impactante. La réalisation des changements attendus de la mise en œuvre de la SNIF 2023-2027 nécessite que toutes les parties prenantes s'approprient la stratégie et la priorisent en tant que résultat stratégique dans leurs organisations respectives. Les interventions dans le cadre de la SNIF 2023-2027, une fois mises en œuvre, contribueront à la réalisation d'un Bénin où « les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés, dans un cadre légal et réglementaire adéquat ». Ainsi, grâce à l'effort collectif, nous aurons

favorisé un système financier inclusif et durable. La SNIF 2023-2027 est le résultat d'un vaste processus consultatif, collaboratif et inclusif. La préparation de cette stratégie a nécessité une réflexion et une consultation approfondies avec les parties prenantes du secteur financier béninois, de la société civile, des acteurs sociaux et des partenaires techniques et financiers. C'est le lieu de remercier tous les acteurs impliqués dans ce processus, en particulier, la Banque mondiale pour son appui technique et financier à l'élaboration du présent document. Je suis convaincu qu'avec le plein soutien et la collaboration de tous, l'inclusion financière peut devenir une réalité pour l'ensemble du peuple béninois. J'ai bon espoir que les objectifs visés seront pleinement atteints.

ABDOULAYE BIO TCHANE

**Ministre d'État, chargé du Développement et
de la Coordination de l'action
gouvernementale**



I. CONTEXTE

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest à revenu intermédiaire de tranche inférieure. Il dispose d'un secteur financier dynamique animé par plusieurs catégories d'acteurs. Mais, l'absence d'un cadre fédérateur des initiatives ne permet pas aux différents acteurs d'harmoniser leurs interventions et de faciliter aux populations adultes, surtout celles qui sont vulnérables, l'accès et l'utilisation des produits et services financiers abordables et adaptés dans un environnement sécurisé. C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré et adopté en Conseil des Ministres le 29 mars 2023, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) 2023-2027.



II. PROCESSUS D'ELABORATION

La démarche d'élaboration de la SNIF a été participative, inclusive et itérative. Elle comprend six (06) étapes :

- (i) Mise en place d'un cadre institutionnel interministériel d'élaboration de la stratégie et des documents conceptuels. Ce cadre comprend un comité de pilotage et un comité technique. Le comité de pilotage est composé des Ministres. Le comité technique est composé des structures techniques des Ministères et des représentants de la BCEAO, des banques commerciales, des sociétés d'assurances, du Consortium des SFD, des acteurs de la société civile et du patronat ;
- (ii) Réalisation des études thématiques pour disposer des données factuelles permettant de nourrir le diagnostic stratégique du secteur financier béninois ;
- (iii) Élaboration et enrichissement du diagnostic du secteur financier sur la base des études thématiques et des études antérieures disponibles ;
- (iv) Élaboration et enrichissement des cadres stratégique et programmatique sur la base du diagnostic stratégique précédemment élaboré ;
- (v) Validation nationale de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière par tous les acteurs de l'écosystème financier béninois élargi aux membres du Gouvernement et aux PTF du secteur financier ainsi que les organisations de la société civile et des autres acteurs du secteur privé ;
- (vi) Adoption en Conseil des Ministres le 29 mars 2023, de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière à la suite de la validation nationale.

III. SYNTHESE DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Le diagnostic a permis d'identifier les problèmes, les défis et les enjeux majeurs

PROBLEMES MAJEURS

- un cadre légal et réglementaire peu adapté au nouveau contexte technologique en constante évolution ;
- une insuffisance de l'éducation, de l'alphabétisation financières et digitales ;
- un faible niveau de bancarisation et du taux d'utilisation des comptes (bancaire, Mobile money, etc.) ;
- une difficile identification numérique des clients ;
- une insuffisance d'infrastructures financières par rapport à la population.



DEFIS MAJEURS

- opérationnaliser un mécanisme de soutien au développement des infrastructures financières, énergétiques (privées et publiques) et d'identification des clients (ANIP, BIC-UEMOA) ;
- assurer l'éducation et l'alphabétisation financières et numériques des populations en vue de l'adoption des produits et services financiers disponibles ;
- améliorer le cadre légal et réglementaire des produits/services financiers, fintechs, monnaies électroniques et finance numérique ;
- améliorer l'offre des produits et services financiers adaptés ;
- favoriser les conditions pour la mise en place de produits/services agricoles et d'assurance agricole adaptés.

ENJEUX MAJEURS

- améliorer l'accès et l'usage des produits et services financiers modernes et innovants ;
- mieux aguerrir les populations en matière d'éducation financière et numérique ;
- assurer une meilleure inclusion financière des femmes, des jeunes et des population rurales et périurbaines ;
- réaliser l'extension du réseau d'infrastructures financières, énergétiques et numériques sécurisées de distribution des produits et services financiers ;
- créer un cadre légal et réglementaire adapté favorisant les initiatives d'inclusion financière et les innovations.

IV. SYNTHESE DU CADRE STRATEGIQUE DE LA SNIF**FONDEMENT**

La SNIF s'appuie principalement sur la SRIF, un cadre de référence qui vise le renforcement de l'accès des populations vulnérables aux services financiers dans l'UEMOA et qui a défini les enjeux et initiatives de la BCEAO dans le domaine. Elle est en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ambitionnent de réduire de moitié la proportion de la population béninoise vivant en dessous du seuil de pauvreté à l'horizon 2030. Au plan national, la SNIF s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2025 et ses documents d'opérationnalisation que sont les Programmes d'Action du Gouvernement 2016-



2021 et 2021-2026. La SNIF trouve également son ancrage dans la mise en œuvre des documents stratégiques notamment le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA), le Plan Sectoriel de l'Éducation (2018-2030), la Stratégie de Sécurité Numérique au Bénin.

PRINCIPES DIRECTEURS

Quatre (04) principes directeurs guident la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière en République du Bénin. Il s'agit principalement de :



- l'approche par l'offre ;
- la gestion axée sur les résultats de développement ;
- la transversalité ;
- la redevabilité.

VISION



À l'horizon 2027, les populations bénéficient d'une éducation financière et ont un accès sécurisé aux produits et services financiers adaptés dans un cadre légal et réglementaire adéquat

CHANGEMENTS ATTENDUS

L'opérationnalisation de la stratégie permettra d'obtenir les changements suivants :

- à court terme : le cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'écosystème financier est adapté au nouveau contexte technologique ;
- à moyen terme : les offres des produits et services financiers sont améliorés, accessibles et adaptés aux besoins de la population ;
- à long terme : 92% des populations adultes bénéficient d'une éducation financière, ont accès et utilisent effectivement des produits et services financiers dans un environnement sécurisé.



ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES DE LA SNIF

Tableau N°1 : orientations, objectifs et axes stratégiques de la SNIF

Orientations stratégiques (OS)	Objectifs stratégiques (Ost)	Axes stratégiques
OS1- Renforcement du cadre institutionnel, légal et réglementaire	Ost 1.1. Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire	Axe 1.1.1. Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire aux innovations technologiques financières
		Axe 1.1.2. Renforcement du cadre de surveillance du secteur financier
OS2 : Amélioration de l'offre des produits/services financiers	Ost 2.1. Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations	Axe 2.1.1. Facilitation d'un meilleur accès des populations aux produits et services financiers
		Axe 2.1.2. Incitation à l'utilisation optimale des produits et services financiers
		Axe 2.1.3. Promotion de l'accès aux produits et services assurantiels en matière agricole
		Axe 2.1.4. Diversification des canaux d'accès et de distribution des produits et services financiers
OS3 : Promotion de l'éducation financière	Ost 3.1. Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients	Axe 3.1.1. Renforcement des capacités des populations en matière d'éducation financière et des compétences numériques
		Axe 3.1.2. Renforcement des mécanismes d'Information, Éducation, communication sur les droits des consommateurs des services et produits financiers



V. PROGRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES DE LA SNIF

La SNIF sera exécutée par la mise en œuvre de trois programmes (voir tableau N°2).

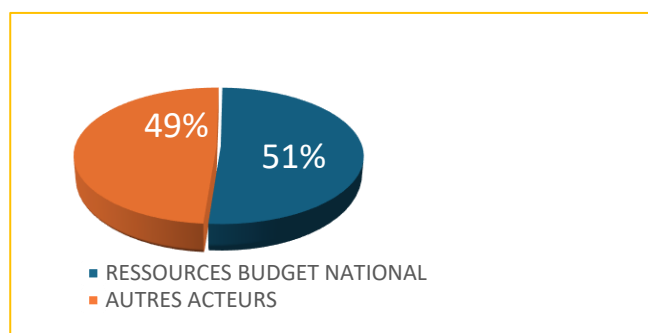
Tableau N°2 : programmes et actions prioritaires de la SNIF

PROGRAMMES	PROJETS
Programme 1 : Amélioration de la gouvernance de l'écosystème financier	Projet 1 : Opérationnalisation du Secrétariat Permanent de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
	Projet 2 : Adaptation du cadre institutionnel, légal et réglementaire incitatif au développement de l'inclusion financière au Bénin
	Projet 3 : Renforcement de l'assainissement et de la professionnalisation du secteur de la microfinance
	Projet 4 : Renforcement de la supervision des acteurs du système financier
Programme 2 : Développement de l'offre des produits et services financiers	Projet 5 : Accompagnement des innovations sur les nouveaux produits financiers pour le développement d'une offre adaptée (notamment pour les couches vulnérables, les producteurs agricoles, les SFD, les MPME, les PME)
	Projet 6 : Appui à l'interopérabilité des services financiers numériques et à la mise en œuvre du BIC
	Projet 7 : Mise en place et opérationnalisation d'un Centre de Traitement Informatique (CTI) relié à l'ANIP
	Projet 8 : Développement des produits d'assurance agricole
Programme 3 : Programme National d'Education Financière	Projet 9 : Développement des plateformes de finance digitale
	Projet 10 : Renforcement de l'éducation financière et digitale
	Projet 11 : Renforcement de la protection des clients de produits et services financiers



VI. FINANCEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF

La SNIF sera financée par :



Le coût prévisionnel de la Stratégie nationale d'Inclusion Financière est évalué à vingt-quatre milliards deux cent cinquante millions (24.250.000.000) de francs CFA. La part de l'État est estimée à douze milliards trois cent soixante-sept millions cinq cent mille (12.367.500.000) francs CFA, représentant 51 % du

budget global. L'autre partie du budget (49 %), soit onze milliards huit cent quatre-vingt-deux millions cinq cent mille (11.882.500.000) francs CFA, sera mobilisé auprès des autres acteurs.

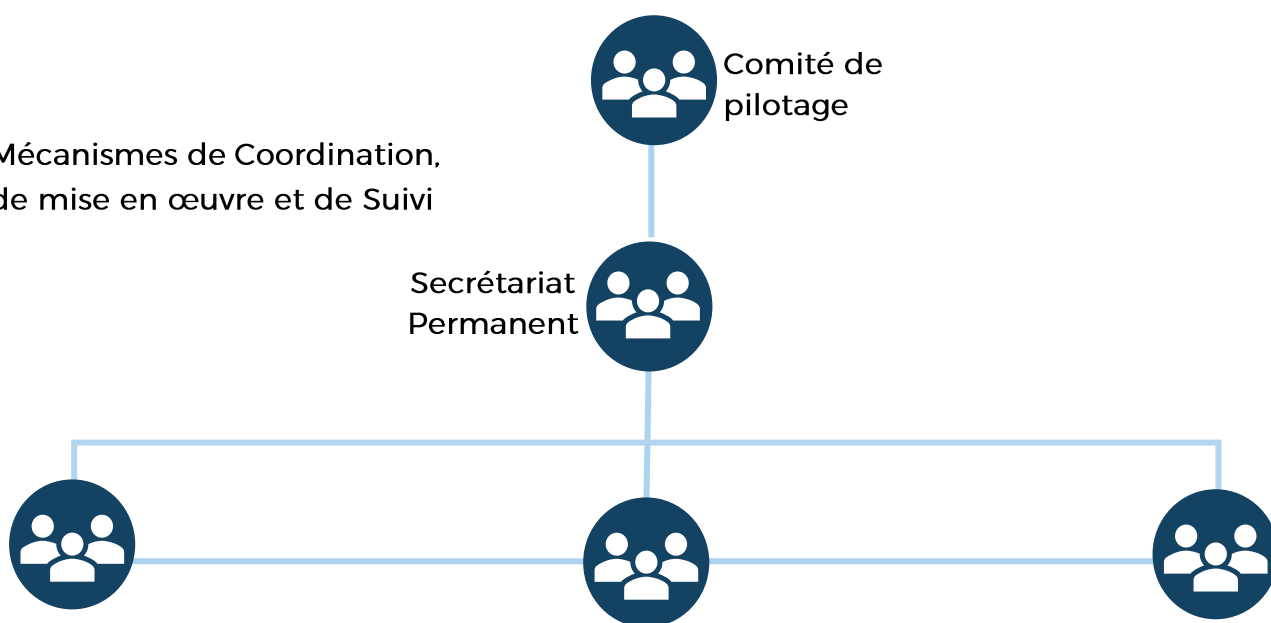
VII. MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la SNIF s'inscrit dans les directives régionales et nationales en matière d'inclusion financière. Le Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre (CNSMO) de la SNIF assure l'articulation et la synergie entre la SNIF et la SRIF. Ce dispositif est renforcé suivant une approche multi-acteurs et dispose d'un Secrétariat Permanent de la SNIF. Le CNSMO comprend (i) l'Etat central, (ii) les Ministères sectoriels et leurs services déconcentrés, (iii) Assemblée Nationale et autres organes nationaux de représentation, (iv) les Collectivités Territoriales, (v) les Organismes internationaux et régionaux, (vi) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), (vii) les Fonds de Développement, (viii) les Institutions financières, (ix) les Institutions spécialisées de recherche et de formation, (x) les Organisations des Producteurs, (xi) les Acteurs du Secteur Privé et (xii) les Organisations de la Société Civile.



DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

Mécanismes de Coordination,
de mise en œuvre et de Suivi



- ▶ les ministères, l'Assemblée Nationale,
- ▶ les Collectivités locales (Communes et préfectures),
- ▶ les Institutions financières et leurs associations professionnelles,
- ▶ les Fonds nationaux de développement,

- ▶ le Secteur Privé,
- ▶ les Organisations de la Société Civile,
- ▶ les Organisations des Producteurs,

- ▶ les Partenaires Techniques et Financiers,
- ▶ les Institutions Régionales de Coopération



VIII. MISSION DU SP-SNIF

MISSION DU SP – SNIF

Le SP-SNIF a pour mission de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion financière au Bénin. Il est chargé de

- ▀ (i) assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la SNIF,
- ▀ (ii) veiller à la mise en œuvre de la SNIF,
- ▀ (iii) vulgariser la SNIF pour son intégration aux politiques, plans, programmes, projets et activités de développement orientés vers les populations vulnérables et les Petites et Moyennes Entreprises,
- ▀ (iv) élaborer les outils nécessaires permettant de suivre les actions et indicateurs d'inclusion financière,
- ▀ (v) réaliser les études techniques, économiques et financières, entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIF,
- ▀ (vi) assurer la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière,
- ▀ (vii) élaborer et soumettre à l'approbation du Comité de pilotage, les rapports périodiques, le rapport annuel de suivi et les différents rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la SNIF
- ▀ (viii) préparer les sessions du Comité de pilotage et d'en assurer le secrétariat.

IX. SUIVI EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNIF



Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière est fait par le Secrétariat Permanent de la SNIF sur une périodicité semestrielle en collaboration avec le CNSMO. Il consiste à la collecte, au traitement et à l'analyse des données découlant de la mise en œuvre des activités prévues dans la SNIF. Les outils nécessaires permettant de suivre les actions et indicateurs d'inclusion financière et de produire un rapport annuel de la mise en œuvre de la SNIF seront

élaborés. Outre le suivi des progrès, il est impératif que les évaluations des principales actions de la SNIF soient menées pour apprécier leur efficacité, leur efficience, leur impact et leur degré de contribution à la réalisation des objectifs et cibles de la SNIF. Dans ce cadre, une évaluation à mi-parcours indépendante de la mise en œuvre de la SNIF sera effectuée en 2025 et une évaluation finale en 2027.



X. ANALYSE DES RISQUES ET CONDITIONS DE SUCCÈS

La réussite de la SNIF est tributaire de plusieurs facteurs. Les facteurs de risques et les conditions de succès se confondent facilement en ce sens que l'absence des uns favorise la survenance des autres. Ainsi les mesures d'atténuation constituent les conditions de succès de la SNIF.



Tableau N°3 : analyse des risques et mesures d'atténuation

RISQUES	MESURES D'ATTENUATION
- Faible mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNIF - Appui de l'Etat au financement de la SNIF - Faible adhésion des opérateurs financiers	- Planification et soumission des besoins à temps aux PTF - Stratégie de mobilisation des ressources par l'État - Hiérarchisation de l'inclusion financière lors de l'allocation des ressources de l'Etat - Identification et persuasion des acteurs du secteur privé et des PTF pour la mobilisation des ressources supplémentaires - Mise à disposition des acteurs en charge de la supervision des réformes, des ressources adéquates - Implication des opérateurs financiers
Indisponibilité des données de reporting réglementaire	- Sensibilisation des acteurs à transmettre les données de reporting régulièrement dans les délais - Prise de textes pour contraindre les acteurs à transmettre les données
- Processus lent des réformes juridique et réglementaire - Faibles performances des prestataires financiers dans la mise en œuvre des actions de la SNIF - Persistance des perturbations climatiques et de pandémies majeures	- Coordination et veille assurées par le SP-SNIF afin que les délais soient raccourcis dans la mesure du possible - Sensibilisation et hiérarchisation de la SNIF par des points focaux de haut niveau au sein de chaque institution ; - Suivi des résultats et reporting régulier - Prise des mesures d'adaptation et de résilience
Faible adhésion des populations	- Campagnes d'information et de sensibilisation de masse - Participation active, diversifiée et inclusive de toutes les parties prenantes à la structure de coordination - Organisation de forums biannuels pour évaluer la mise en œuvre et garantir l'adhésion continue



XI. SYNTHÈSE DU CADRE LOGIQUE

Pour les besoins du suivi-évaluation de la Stratégie et particulièrement pour le suivi des indicateurs, un cadre logique est élaboré. Il est synthétisé comme suit :

Objectifs/ indicateurs	2022	2027
Renforcer le cadre institutionnel, légal et réglementaire		
La proportion des fintechs et institutions financières respectant les normes de gestion prudentielles		100%
La proportion des Fintechs et institutions financières respectant les normes de performances sociales		100%
La proportion de fintech et d'institutions financières respectant le nouveau cadre légal et réglementaire		100%
Le taux d'accroissement de fintech et d'institutions financières en bonne santé financière		50%
Promouvoir le développement des produits et services financiers innovants et adaptés aux besoins des populations		
Le Taux global d'utilisation des services financiers	86,80%	92%
Taux de pénétration géographique des services financiers (TPSFd)	2931 points de services sur 1000 km ²	3931 points de services sur 1000 km ²
Taux de pénétration démographique des services financiers (TPSFd)	454 points de service pour 10000 adultes	954 points de services pour 10000 adultes
Taux d'intérêt nominal des dépôts		
Taux d'intérêt nominal des crédits		
Proportion d'acteurs financiers offrant au moins un produit innovant		100%
Taux des paiements électronique de l'Etat		20%
Taux de paiement via la téléphonie mobile		20%
Assurer l'éducation financière et numérique des populations et la protection des clients		
Proportion des populations opérant des choix responsables		
Proportion des populations maîtrisant les conditions d'accès et d'utilisation des produits et services financiers		
Proportion des clients maîtrisant leurs droits et devoirs sur l'accès, l'utilisation et le coût des produits et services financiers		





MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA COORDINATION DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

